

OFFRE D'EMPLOI

Un médecin psychiatre (H/ F) - Cadre médecin clinicien (H/ F)

C.D.I. temps partiel (0.30 ETP) à compter du 5 mai 2025

pour le Dispositif ITEP TREMA :

**SESSAD MTC/TDAH, SESSAD Insertion et le D.A.E.P. (Dispositif d'Appui
aux Equipes Pédagogiques)**

Poste basé à LA ROCHELLE - 17000

MISSIONS

Sous l'autorité de la Directrice du service, dans le respect des valeurs de l'association, du projet associatif, du projet de service, des dispositions réglementaires en vigueur et des délégations confiées, le médecin psychiatre responsable médical, accompagne l'équipe dans un travail thérapeutique dans le cadre d'une élaboration interdisciplinaire, pour mener à bien les projets personnalisés d'accompagnement des jeunes, âgés de 5 à 20 ans, présentant des manifestations et troubles du comportement.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le médecin psychiatre au SESSAD MTC /TDAH / Insertion :

- Peut prescrire des suivis : psychothérapies, orthophonies, psychomotricité, ergothérapie, etc...,
- Peut prescrire, le cas échéant, des traitements médicamenteux,
- Apporte sa compétence médicale et psychiatrique,
- Participe et soutient le travail interdisciplinaire mis en œuvre au sein de l'équipe pluridisciplinaire,
- Participe à l'analyse de la pratique (regard sur le processus relationnel),
- Participe aux différentes procédures d'admission et d'orientation des usagers, et aux réunions de synthèse
- Rédige les certificats médicaux notamment dans le cadre des dossiers M.D.P.H.,
- Participe, aux rencontres avec les usagers et/ou leurs familles,
- Est en lien avec les partenaires notamment du champ du soin (psychiatrie, médecins traitants, autres professionnels du secteur libéral).

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le médecin psychiatre au D.A.E.P. :

- Participe aux réunions d'équipe et Apporte sa compétence médicale et psychiatrique,
- Participe à l'analyse de la pratique (regard sur le processus relationnel) et soutien le travail interdisciplinaire,
- Participe à l'élaboration, à l'ajustement et l'évaluation du protocole d'intervention,
- Peut rencontrer les enfants et/ou les parents, selon les besoins et procéder à des observations au sein des établissements scolaires, rencontrer les équipes pédagogiques,
- Est en lien avec les partenaires notamment du champ du soin (médecins scolaires, médecins traitants, médecins psychiatres libéraux, des C.M.P.P. et C.M.P.E..)

PROFIL

Titulaire des diplômes, certificats et autres titres requis par le code de la santé publique, le médecin psychiatre doit présenter, à l'appui d'une expérience confirmée dans le secteur social et médico-social, une bonne connaissance du public présentant des manifestations et troubles du comportement.

Le médecin aura la capacité à appréhender l'usager dans sa dimension intrapsychique mais également dans son interaction avec son environnement, notamment familial.

L'expression de qualités relationnelles assorties de véritables aptitudes au travail en équipe, une disponibilité sont également attendues pour l'exercice de ces fonctions.

REMUNERATION MENSUELLE BRUTE :

Salaire brut début de carrière – CCN 1951 : 1 622 € (hors reprise ancienneté et technicité).

Dont disposition Indemnité mensuelle Médecin (517 € brut pour 1 ETP au 01.01.2025) à jour des modalités d'application de l'Association Tremä.

Lettre de motivation & CV à adresser avant le 14 avril 2025 à l'attention de Madame la Directrice du Dispositif ITEP – 40 rue de la Désirée – 17000 LA ROCHELLE
par mail : itep.aunis@trema-asso.fr

Signataire: Directeur des Ressources Humaines

Olivier BOLLENGIER

